

"DMEI DOAR IVRI", LA PREMIÈRE ÉMISSION DE TIMBRES-TAXE D'ISRAËL

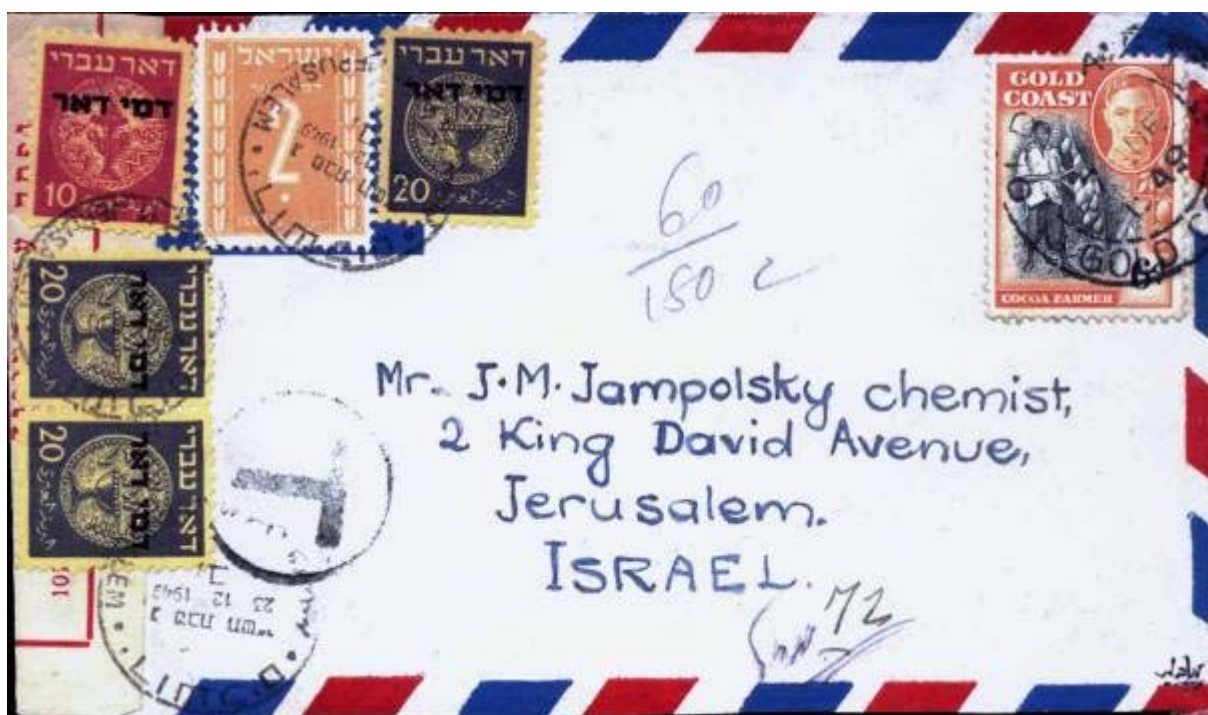
Raphaël LIVNAT

CONFÉRENCE DU 8 NOVEMBRE 2008

La conférence aborde le sujet dans son ensemble depuis les projets, essais, circonstances de l'émission en passant par les oblitérations, tarifs et utilisations.

Sont montrés des lettres, cartes postales et imprimés non ou insuffisamment affranchis du régime intérieur ou provenant de l'étranger. L'utilisation tardive des timbres démonétisés du mandat britannique ou du Minhelet Ha'am et une marcophilie variée (timbres à date britanniques, provisoires ou trilingues d'Israël) apportent une grande variété à cette étude. Les circulaires postales sont largement utilisées à l'appui des différents points de la réglementation.

Ces timbres-taxe, au dessin identique à celui de la 1^{ère} émission de timbres-poste d'Israël "Doar Ivri", se distinguent par leur papier jaune et leur surcharge spécifique. Cette série de timbres-taxe, mise en service en mai 1948, sera remplacée par une nouvelle en décembre 1949 ; la taxation mixte avec les deux émissions de timbres-taxe n'a pu durer que douze jours et se rencontre rarement.



Lettre d'Accra de décembre 1949 insuffisamment affranchie à 6 pence et taxée à 72 mils à Jérusalem.



Imprimé sous enveloppe affranchi à 3mils par un timbre démonétisé, oblitéré de Tel-Aviv le 23 mai 1948. Taxe à 6 mils par une paire de timbres-poste " Doar Ivri " utilisés comme timbres-taxe oblitérés par le timbre à date de Petach Tikva à croix de Malte du mandat britannique du 26 mai 1948.



Utilisation peu courante du 5 mils " Dmeir Doar Ivri " à 5 mils sur une lettre non affranchie expédiée de Jérusalem le 14 août 1949 pour Merhavia, agence postale de classe C, par Affula, bureau de direction qui taxe la lettre. Taxe à 30 mils au double du tarif de la lettre du 1^{er} octobre 1848 à 15 mils.